RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
22 BD DE LA PAIX
78106 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX

BILLIAU LOIC
22 RUE DES PLANTES
75014 PARIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 16 017 143 359
Référence de l'avis : 22 78 4262360 31
Contrat de prélèvement : M3 78 0210710 53
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M378021071053

Numéro de propriétaire : 372 B02580 T

Département d'imposition : 780 YVELINES

Commune d'imposition : 372 MARLY-LE-ROI

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 78064

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
22 BD DE LA PAIX
78106 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
Tél : 01 30 87 95 65
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DES YVELINES
CELL FONC. DEPT IMPLANTATION RAMB
2 RUE PASTEUR
78514 RAMBOUILLET CEDEX
Tél : 01 34 94 16 17

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

284,00 €

Montant de vos taxes foncières		**1132,00 €**
Acomptes mensuels déjà versés	-	848,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre	2022	106,00 €	15 novembre	2022	72,00 €
17 octobre	2022	106,00 €			

Compte bancaire : FR76 3000 3018 660X XXXX XXX0 238
Identifiant de la banque : SOGEFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier	2023	113,00 €	15 juin	2023	113,00 €
15 février	2023	113,00 €	17 juillet	2023	113,00 €
15 mars	2023	113,00 €	16 août	2023	113,00 €
17 avril	2023	113,00 €	15 septembre	2023	113,00 €
15 mai	2023	113,00 €	16 octobre	2023	113,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCVNPB	PROPRIETAIRE	BILLIAU LOIC JEAN ROGER

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	27,72 %	0,941 %	%	0,625 %	%	0,127 %	
	Taux 2022	27,72 %	1,96 %	%	0,574 %	%	0,157 %	
	Adresse	2 SQ DE MONTE CRISTO				3,91 %		
	Base	3179	3179		3179	3179	3179	
	Cotisation	881	62		17	124	5	1089
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	852	29		19	122	4	
	Cotisation 2022	881	62		17	124	5	1089
	Variation	+3,40 %	+113,79 %	%	-10,53 %	+1,64 %	+25,00 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5 €
et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 6 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	43
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**1132**

Références administratives : 780 52 021 064 372 372 J T

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».
Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.